



# CONVOCATION

Bienvenue au  
BDD et au dîner  
de la rentrée.

À TOUTES LES DÉLÉGUÉES  
À TOUS LES DÉLÉGUÉS  
DE L'A.P.L.

## AVIS DE CONVOCATION BUREAU DES DÉLÉGUÉS

### Séance ordinaire

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire du BUREAU DES DÉLÉGUÉS qui se tiendra :

**LE JEUDI, 22 AOÛT 2024**

**9h à 12 h**

## **CENTRE COMMUNAUTAIRE**

299, ch. Saint-Édouard, Saint-Mathieu, Qc, J0L 2H0

**(voir carte à la page suivante)**

**Accueil à compter de 8h30**

### PROJET D'ORDRE DU JOUR



1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2024;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. Tâches;
5. Négo 2023;
6. Nouvelles dispositions, convention collective 2023-2028;
7. Informations;
8. Questions diverses...
9. Nouvelles de mon milieu;

#### Virage numérique :

Apportez votre outil numérique si  
vous le désirez



**Un dîner sera servi.**

**Veillez vous inscrire à L'APL**

**au plus tard le vendredi 16 août :**

- via le bouton « inscription » du site de L'APL  
([www.lignery.ca](http://www.lignery.ca)) ou en cliquant [ICI](#)

Guy Poissant, 1<sup>er</sup> vice-président  
L'Association des professeurs de Lignery (CSQ)  
36, boul. Taschereau – CP 36  
La Prairie QC J5R 3Y1  
Tél : 450-659-5491 ou 438-320-5491  
Courriel : [z27\\_lignery@aplcsq.net](mailto:z27_lignery@aplcsq.net)  
SiteWeb : [www.lignery.ca](http://www.lignery.ca)

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ), LE JEUDI 22 AOÛT 2024 À 9 HEURES 00 MIN., SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR GUY POISSANT.**

**- ORDRE DU JOUR -**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2024;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. Tâches;
5. Négo 2023;
6. Nouvelles dispositions convention collective 2023-2028;
7. Informations;
8. Questions diverses...
9. Nouvelles de mon milieu;

**PRÉSENCES :**

**(ARCHIVES BDD-980-05)**

Provost, Martine, présidente  
Poissant, Guy, 1<sup>er</sup> vice-président  
D'Amour, Kim, 2<sup>e</sup> vice-présidente  
Renaud, Hélène, 3<sup>e</sup> vice-présidente  
Côté, Valérie, 4<sup>e</sup> vice-présidente  
Hébert, Sophie, secrétaire générale  
Amyot, Stéphanie  
Bélanger, Sylvie  
Bilocq, Mélina  
Bouchard, Maryse  
Bourdeau, Mélissa  
Bourdon, Véronique  
Boursier, Annie-Claude  
Breen, Richard  
Brunet, Karine  
Brunette, Stéphanie  
Chamberland, Martine  
Champagne, Sylvain  
Charest, Caroline  
Charrette, Nadia  
Choquette, Anic  
Cousineau, Léa  
Deschênes, Alex  
Dontigny, Jessica  
Dupré, Patrick

Enciso, Beatriz  
Fontaine, Shirley  
Foucault, Suzanne  
Gareau, Annik  
Gervais, Jean-Simon  
Gionet, Marianne  
Girard, Marie-Josée  
Girard, Marilyn  
Godin, Luce  
Goulet, Michèle  
Grondin, Chantal  
Gruffy, Sandrine  
Huppé, Marie-Hélène  
Jaffelin, Sophie  
Jomphe, Karelle  
Kut Moy Cheung, Cheryl  
Laberge, Isabelle  
Lacombe, Carolyne  
Lafontaine, Marie-Claude  
Lagarde, Brigitte  
Lalonde, Camille  
Lamontagne, Marie-Claude  
Lapierre, Isabelle  
Lapierre, Véronik  
Laprade, Carolane  
Lauzon, Andréanne

Lauzon, Cédric  
Leboeuf, Sonia  
Leclerc, Annie  
Leclerc, Chantal  
Leduc, Marilène  
Lefebvre, Hélène  
Legault, Isabelle  
Lemire, Julie  
Lépine, Tanya  
Létourneau, Mélissande  
Lévesque, France  
Lussier, Alexandra  
Mailhot, Sophie  
Malaborza, Mélanie  
Marleau, Patrick  
Meunier, Marc-Étienne  
Myre, Félix  
Normandin, Marc  
Paquin, Francis  
Paradis, Benoit  
Pelletier, Jennyfer  
Pelletier, Myriam  
Périard, Marie-Claude  
Perras, Élisabeth  
Perras, Janique  
Pinsonneault, Marie-Josée

Primeau, Chantal  
Quesnel, Caroline  
Reid, Philippe  
Reimnitz, Manon  
Ross, Sylvie  
Rousseau, Lyne  
Roy, Sébastien  
Savoie, Jérôme  
Serré, Olivier  
Simoneau, Maude  
Soucy, Éric  
St-Jean, Valérie  
St-Pierre, Annie  
St-Pierre, Josianne  
Théorêt, Virginie  
Thibeault, Émilie  
Trahan, Janie  
Trédemy, Karine  
Tremblay, Mélanie  
Vallerand, Sophie  
Venne, Jean-Marc  
Verreault, Michel  
Yousef, Mariam  
Zimmermann, Stéphanie

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Guy Poissant, 1<sup>er</sup> vice-président, présente l'ordre du jour.

22-08-BDD-24-25-1601

Il est proposé par Isabelle Laberge, appuyée par Francis Paquin, que l'ordre du jour soit accepté.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

## **2. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 JUIN 2024**

22-08-BDD-24-25-1602

Il est proposé par Shirley Fontaine, appuyée par Chantal Grondin, que le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2024 soit accepté.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

### **3. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

Sophie Hébert, secrétaire générale, explique, selon le *Code du travail* et les *Constitutions et Règlements APL*, les procédures d'adhésion des nouveaux membres à L'Association des professeurs de Lignery (CSQ). Elle présente les récentes adhésions reçues.

#### **NOUVEAUX MEMBRES**

Beudoin, Sabrina  
Clavier, Florence  
Dialla, Issimatou  
Green, Ann-Sophie  
Larivière, Camille  
Lizotte, Jade  
Paris, Chantal  
Raimondini, Ève  
Vaillancourt, Raphaël

### **4. TÂCHES**

Kim D'amour, 2<sup>e</sup> vice-présidente, informe les personnes déléguées qu'elle ne couvrira qu'une partie des aspects liés à la tâche durant la présente réunion et que le reste sera abordé au prochain Bureau des délégués. Elle annonce également que lors de la rencontre de septembre, un bilan faisant état d'erreurs récurrentes dans les tâches sera remis à chacune des personnes déléguées pour leur établissement.

Martine Provost, présidente et Kim D'Amour font par la suite état de quelques nouvelles dispositions de la convention collective touchant la tâche. Il a été, notamment question :

- De la possibilité pour les personnes enseignantes d'effectuer 120h de travail au lieu qu'elles déterminent et du temps moyen de présence à l'école ou au centre;
- De l'obligation de reconnaître 60 minutes d'encadrement à la tâche pour les personnes enseignantes à temps plein et temps partiel;
- De la répartition des 20 journées pédagogiques: 5 journées pour lesquelles le lieu est déterminé par les personnes enseignantes et 4 (parmi les précédentes) pour lesquels le contenu est exclusivement déterminé par les personnes enseignantes;
- Des contrats temps partiel incluant de la suppléance (annexe 15156);
- De la décision arbitrale au préscolaire.

Kim D'Amour indique que la documentation concernant « L'organisation de la libération des enseignantes et des enseignants d'une partie de la surveillance en rotation » n'est pas encore disponible. Elle souligne les nombreux changements impliquant la rémunération et leurs impacts sur la rémunération du temps supplémentaire. Elle invite les membres à se référer aux différents « Communiqués » et documents de référence se trouvant sur le site de L'APL pour se préparer adéquatement à l'élaboration de leur tâche. Elle rappelle également que l'application « Appliprof » élaborée par la FSE est le meilleur outil pour calculer leur temps. Elle insiste sur l'importance de respecter son contrat de travail et indique que le « Communiqué #5 Dépassement de la tâche enseignante « que doit-on faire ? » est en production. Elle rappelle que l'utilisation du « Mécanisme

de résolution des difficultés liées à la tâche » demeure le moyen à privilégier pour signifier une impasse concernant la tâche.

## **5. NÉGO 2023**

Guy Poissant rappelle que les membres de L'APL ont jusqu'au 11 septembre 2024 pour compléter les consultations en lien avec la négociation 2023. Il insiste sur l'importance de ces consultations. Il invite les personnes déléguées à transférer le courriel qu'ils recevront à nouveau à ce sujet ou à se référer à L'Info APL #1.

Kim D'amour rappelle aux personnes déléguées que le Centre de services a annoncé que la rétroaction salariale des personnes enseignantes sera versée sur la paie du 29 août 2024. Elle donne plusieurs informations et exemples concernant la rétroaction et l'échelle salariales.

Valérie Côté, 4<sup>e</sup> vice-présidente, annonce certaines particularités pour les personnes qui auraient reçu des sommes, depuis avril 2023, provenant de différents organismes : Assurance emploi, RQAP, RREGOP, CNESST.

On invite les membres à consulter le Communiqué APL #6 pour mieux comprendre la nouvelle structure salariale et à se référer au Communiqué APL #7 pour en apprendre davantage sur la rétroactivité salariale et les particularités pour les personnes ayant reçu différents remplacements de revenus.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

## **6. NOUVELLES DISPOSITIONS CONVENTION COLLECTIVE 2023-2028**

Martine Provost, Kim D'Amour et Sophie Hébert informent les personnes déléguées de nouvelles dispositions de la convention collective 2023-2028. Il a été question, notamment :

- Des groupes additionnels – annexe 73;
- De l'aide à la classe – début prévu à la rentrée;
- De l'aide additionnelle au préscolaire;
- Des droits liés à la grossesse.

Martine Provost nomme les sujets qui resteront à aborder lors du prochain Bureau des délégués, le 11 septembre prochain:

- Les contrats;
- La suppléance de plus de 10 jours;
- Les congés à l'occasion du décès;
- La rémunération;
- Des nouveaux postes réguliers temps plein à statut particulier (E2).

Elle informe aussi les personnes déléguées qu'il y aura plusieurs suivis à effectuer lors de la rencontre du 11 septembre concernant, notamment, les points suivants :

- Les groupes additionnels – annexe 73;
- L'aide à la classe;
- L'aide additionnelle au préscolaire.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

## **7. INFORMATIONS**

**a) Questionnaire préscolaire**

Martine Provost rappelle qu'au début de chaque année scolaire, L'APL soumet un questionnaire aux personnes enseignantes à l'éducation préscolaire concernant, notamment, l'horaire, la période de détente, l'entrée progressive et le nouveau programme cycle. Elle indique que bien qu'une enveloppe adressée aux personnes enseignantes à l'éducation préscolaire ait été placée dans les grandes enveloppes, cette consultation peut aussi se faire de façon électronique accessible sur le site de l'APL ou à l'aide d'un code QR.

**b) Calendrier BDD**

Martine Provost invite les personnes déléguées à prendre connaissance du *Calendrier des Bureaux des délégués*. Elle rappelle que l'heure à laquelle commenceront les réunions sera votée à la rencontre de septembre.

**c) Température**

Sophie Hébert indique que, malgré les changements climatiques, notre Centre de services n'a pas prévu de « journée canicule » et qu'il n'y a pas de température maximale prescrite. Cependant, elle rappelle les nombreux outils en ligne sur le site de la CNESST et elle rappelle qu'en période de chaleur intense, il est important d'adopter de bons comportements : boire de l'eau fréquemment, s'accorder des pauses, etc.

**d) Grieffs en cours**

Sophie Hébert fait état des derniers développements dans les différents dossiers juridiques menés par L'APL. Il a été question des grieffs concernant:

- Les tâches à La Magdeleine en 2019-2020;
- Les tâches au préscolaire en 2021-222;
- Les cours à domicile.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

**e) Grieff patronal**

Sophie Hébert informe les personnes déléguées qu'un grieff patronal concernant les modalités liées au CPE débutera à l'automne.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

**f) RSS**

Sophie Hébert annonce aux personnes déléguées qu'un poste est à combler à la suite du départ du représentant en santé et sécurité (RSS) attiré au regroupement des écoles secondaires et de l'école Brenda-Milner. Elle indique que l'affichage est en cours et elle invite les personnes déléguées à en parler aux personnes enseignantes de leur établissement.

**g) Erratum au document « compensation »**

Sophie Hébert indique que la page 6 du document reçu en mai dernier est à remplacer.

#### **h) Nomination et annexe**

Martine Provost rappelle la procédure à suivre concernant l'utilisation des sommes, l'organisation des ressources et la nomination des personnes enseignantes découlant des annexes. Elle indique aux personnes déléguées que le cahier des « Annexes » leur sera transmis dès la réception de celui-ci.

#### **i) Élection des membres au CE et compléter les autres délégations (CPE, délégués, etc.)**

Guy Poissant rappelle les différentes échéances pour procéder à l'élection des membres enseignants aux différentes instances. En ce qui concerne le Conseil d'établissement, l'élection des membres se fait à la rentrée scolaire, au cours du mois de septembre.

Il rappelle qu'il est aussi temps, dès la rentrée, de compléter la délégation au CPE et de nommer les représentants syndicaux. Il insiste sur l'importance d'acheminer rapidement les noms des représentantes et représentants syndicaux à L'APL.

#### **j) Budget de délégué 2023-2024 et 2024-2025**

Guy Poissant présente les modalités entourant le budget 2024-2025 pour les personnes déléguées des établissements. Il insiste également sur l'importance de remettre le bilan et les pièces justificatives pour le budget 2023-2024 le plus rapidement possible.

Une personne déléguée émet le souhait que le budget soit revu à la hausse, surtout pour les petites écoles. Monsieur Poissant explique la façon que sont attribuées les sommes et convient que cette question pourrait être discutée avec le Conseil exécutif.

#### **k) Congé en cas de décès**

Kim D'Amour indique aux personnes déléguées que, depuis l'impression de « L'Outil de travail quotidien », les congés en cas de décès ont changé dû aux nouvelles dispositions de la convention collective 2023-2028. Elle invite donc les membres à faire le changement en collant la partie prévue à cet effet, soit dans le document « Les nouvelles APL » du 22 août 2024 ou dans l'INFO APL#1.

### **8. QUESTIONS DIVERSES**

a) Une personne déléguée demande les congés prévus à l'occasion d'une chirurgie.

Sophie Hébert indique que plusieurs informations sont disponibles sur le site internet de L'APL sous l'onglet « Comité / SST ». Elle informe aussi les personnes déléguées qu'il est toujours préférable d'inviter les membres à communiquer avec L'APL dans des cas spécifiques pour obtenir les réponses collées à la réalité de chacun.

b) Une personne déléguée rapporte que sa direction insiste pour que l'équipe école utilise un même barème et qu'il soit publié dans l'agenda. Elle demande si d'autres écoles ont cette demande. Martine Provost rappelle que c'est à chaque enseignant à décider la façon d'évaluer et qu'il y a obligation à se soumettre à une façon commune seulement si c'est ce que spécifient les Normes et modalités de l'école.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

Aucun membre n'est intervenu au micro pour ce point.

À 12 H 23 MIN, L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST UNANIMEMENT  
LEVÉE.

---

---

---

---